



Groupe d'Étude et de Recherche en Espagnol de Spécialité

RÈGLES DE PUBLICATION DES ARTICLES DANS LA REVUE

LES CAHIERS DU GÉRES

ISSN : 2105-1046

Afin de publier les articles issus des Rencontres Internationales du GÉRES dans la revue de parution annuelle *Les Cahiers du GÉRES*, il est nécessaire de suivre des règles communes permettant d'uniformiser les propositions selon les normes en usage pour les publications scientifiques. En respectant les consignes ci-dessous, non seulement vous faciliterez grandement le travail bénévole de l'Équipe Éditoriale mais vous vous assurerez que votre proposition intégrera le processus de sélection.

IL EST DONC EXPLICITEMENT RAPPELÉ QUE LES ARTICLES QUI NE RESPECTENT PAS CES RÈGLES NE POURRONT PAS ÊTRE EXPERTISÉS.

Consignes générales

- L'auteur aura pris connaissance de la politique éditoriale générale de l'éditeur et des présentes normes de publication. Tout texte ne s'y conformant pas sera retourné.
- Les articles proposés doivent être inédits et l'opinion des auteurs sera de leur seule responsabilité.
- Les articles ne doivent pas être en cours d'expertise pour être publiés dans d'autres revues.
- Les propositions seront envoyées pour évaluation aux rédacteurs en charge du numéro de la revue avant la date butoir indiquée par le Comité de Rédaction. L'auteur recevra une notification et les articles complets seront ensuite adressés au Comité Scientifique de Lecture.
- Les articles présélectionnés suivront un processus de double ou triple évaluation anonyme par des pairs membres du Comité Scientifique de Lecture et/ou par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra la décision du comité.
- En fonction des corrections demandées, il est possible que les articles fassent plusieurs allers retours entre correcteurs et auteurs. Ces derniers devront respecter scrupuleusement le calendrier indiqué pour ces navettes.



- En tant qu'éditeur, le GÉRES dispose d'un droit de préférence, c'est-à-dire que ses relecteurs se réservent le droit d'apprécier si l'œuvre convient, d'une part, à la finalité et aux objectifs de publication, et d'autre part, à la qualité formelle exigée par la revue.
- Si l'article reçoit un avis favorable de principe, son auteur sera invité à procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections éventuelles demandées par les évaluateurs et le Comité de Rédaction. À condition de respecter les correctifs demandés, les articles seront alors soumis à une nouvelle évaluation du Comité Scientifique de Lecture, la décision finale d'acceptation des contributions étant toujours sous réserve de la décision des experts de ce comité et du Directeur de la Publication.
- Aucune participation financière ne sera demandée à l'auteur pour la soumission de son article. Il en sera de même pour toutes les expertises des textes qui parviendront au Comité Scientifique de Lecture.
- La date de parution dépendra de la coordination générale de l'ouvrage par le rédacteur en chef.

Les grands types d'articles attendus pour publication dans *Les Cahiers du GÉRES*

1) Articles d'orientation "pratique" axés sur l'expérimentation et l'application : comptes rendus d'expérience pédagogique, propositions de démarches et d'outils didactiques, analyses de matériels didactiques, etc.

2) Articles d'orientation "théorique" axés sur un ensemble de notions ou d'outils conceptuels, etc.

3) Articles d'orientation "mixte", soit parce qu'ils articulent ou combinent théorie (évaluée à son exactitude) et pratique (évaluée à son degré de transférabilité), soit parce qu'ils présentent des modèles (évalués à leur efficacité). Par exemple :

- Théories ou modèles présentés avec leurs applications pratiques ;
- Évaluation de cadres théoriques ou de modèles, ou validation/invalidation d'hypothèses théoriques au moyen d'expérimentations pratiques ;
- Présentation de pratiques avec leur étayage en termes de théorie ou de modèle ;
- Présentation et évaluation de pratiques débouchant sur une proposition de modèle.

Critères de sélection des articles

Le GÉRES publie des articles dont la thématique principale fait référence au vaste domaine de l'Espagnol de Spécialité (ESP) conçu comme secteur d'enseignement et domaine de recherche. Tous les sujets concernant l'enseignement et la recherche en ESP sont susceptibles d'être publiés dans notre publication, s'ils répondent aux critères de sélection suivants :

- L'intérêt général pour la communauté scientifique (en particulier dans le domaine de l'ESP).
- L'apport aux débats actuels dans le domaine de spécialité (cf. remarque ci-dessous).
- Les caractères d'originalité des analyses et d'innovation des propositions.
- La maîtrise des notions et concepts : tout particulièrement ceux liés aux langues étrangères et aux langues de spécialités, dont l'ESP.
- L'adéquation, la fiabilité et la validité : du cadre théorique, de l'état de la question, de la méthodologie, de l'argumentation et de la présentation des résultats et conclusions.
- La qualité rédactionnelle : correction langagière, clarté et rigueur de l'organisation et de la présentation.
- La "priorité éditoriale", critère contextuel lié à la quantité d'articles présentés en attente d'être publiés et au nombre d'articles déjà publiés sur le même sujet.

REMARQUE : Même dans le cas où un article réunirait toutes ces qualités, le Comité de Rédaction se réserve le droit de l'écarter s'il ne fournit pas suffisamment d'éléments nouveaux par rapport à des articles déjà publiés dans les numéros antérieurs. Il est donc fortement conseillé, avant la proposition d'un article, de consulter préalablement les titres et résumés des articles déjà publiés dans la revue.

Données dans l'en-tête de l'article

Les renseignements dans l'en-tête de l'article, seront les suivants :

Titre de la communication (en français et en espagnol) [Pour une meilleure indexation, éviter les titres longs]

Auteur(s)

Appartenance institutionnelle

Courriel professionnel

Éventuel ID ORCID (identifiant ouvert pour chercheurs)

Résumé en français et en espagnol (maximum 10 lignes pour chacune des langues)

Mots-clés en français et en espagnol (maximum 5 mots pour chacune des langues, séparés par des virgules, sans majuscules initiales et sans point à la fin)

Les contributeurs devront s'inspirer au maximum des mots-clés déjà existant dans la base de données de la revue (<https://www.geres-sup.com/revue/mots-clés/>).

Sur avis des relecteurs du texte, le Comité de Rédaction se réserve le droit de modifier les mots-clés proposés pour assurer la cohérence de l'indexation.

Langues utilisées

L'espagnol et le français sont les deux langues de travail acceptées en tant qu'instruments de communication scientifique.

Format du document

Le document en A4 sera envoyé au format Word (de préférence dans les dernières versions).

Nombre de pages

L'article comprendra entre 50 000 et 75 000 caractères (soit entre 10 et 15 pages), éléments visuels, bibliographie, notes et espaces compris. Les annexes seront prises en compte séparément.

Type et taille de police

La police de caractère sera Times New Roman taille 11 dans tout le document (titre, résumé, mots clés, corps du texte, citations hors du texte, bibliographie) sauf pour les citations, pour les notes de bas page ainsi que pour les légendes des tableaux, des graphiques, des schémas et des figures où l'on adoptera la taille 10.

Interligne et espacement

L'ensemble du texte sera mis à l'interligne 1. La première ligne de chaque paragraphe apparaîtra alignée à gauche. Les paragraphes seront séparés d'une espace.

Titres, sous-titres et énumération des alinéas

Les titres, les sous-titres et l'énumération des alinéas devront être présentés comme suit : le titre de chaque section (exemple **1.**) devra être numéroté et en majuscules (accentuées si c'est le cas), en gras et séparé du texte antérieur par deux interlignes. Les titres de second niveau (exemple : **2.1.**) et troisième niveau (exemple : *2.1.1.*) seront présentés en minuscules (en gras pour le second niveau et en italique maigre pour le troisième niveau) et séparés de leur texte par un interligne supplémentaire. Il faudra éviter de dépasser trois niveaux de titres. Exemple :

1. INTRODUCTION

2. CADRE THÉORIQUE

2.1. L'analyse des contenus

2.1.1. Constitution du corpus

Typographie

Il n'y aura aucune ponctuation en fin de titre.

Ne pas mettre d'espace avant un point, une virgule, les points de suspensions, mais après.

Le signe de ponctuation « deux points » est toujours suivi d'une minuscule, sauf s'il introduit une citation ou une idée en style direct.

Espace insécable avant et après les signes de ponctuation et les symboles (= + - ; : ? / ! %).

Pas d'espace intérieure pour (...) [...] {...}.

Les lettres capitales se mettront avec accent, si nécessaire (ex. : À, É).

Utiliser les guillemets français (« ... »), sauf pour les citations à l'intérieur de citations, où l'on utilisera les guillemets simples (« ... '...' ... »).

L'*italique* est strictement réservé aux mots en langue étrangère.

Les éventuels sauts de page sont à éliminer.

Sont à éviter les points d'exclamation et les points de suspension en fin de phrase.

Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés pour faire ressortir certaines idées. Pour mettre en relief un mot, utiliser les guillemets.

L'utilisation de tout style automatique autre que celui demandé dans ces normes provoquera le rejet de la proposition d'article.

Justification du texte

Le texte sera justifié à droite.

Marges

Les marges (supérieure, inférieure, gauche et droite) seront de 2,5 cm.

Numérotation des pages

La contribution envoyée ne contiendra aucun numéro de page.

Citations

Les citations jusqu'à 4 lignes seront intégrées dans le texte et mises entre guillemets. Il faudra rejeter le point final après le guillemet fermant.

Les citations de plus de 4 lignes seront mises avec un retrait gauche et droit de 1 cm, en taille 10 et à l'interligne 1, sans guillemets.

Les entrées de dictionnaire seront reproduites en respectant la typologie d'origine.

Les coupures dans les citations seront indiquées entre crochets [...].

Pour les citations en langue étrangère, donner une traduction dans la langue de l'article (l'espagnol ou le français) dans le corps du texte et reproduire en note de bas de page la citation originale.

Références dans le corps du texte

Le référencement des citations d'un auteur dans le corps de l'article suivra le format suivant : nom(s) (majuscules accentuées, si c'est le cas), virgule, année, deux points, page (Nom, année : page), la référence bibliographique complète étant donnée dans la bibliographie finale. Pour des raisons de rigueur scientifique, nous exigeons que les citations d'un auteur dans le corps de l'article présentent systématiquement la page de la référence mentionnée. D'autre part, si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans la phrase, n'indiquer entre parenthèses que l'année de publication et le numéro de page.

Lorsqu'il y a entre un et trois auteurs, il faudra inscrire le nom de chaque auteur. À partir de quatre auteurs, on indiquera le nom du premier auteur suivi de la mention *et al.*

Lorsqu'une référence est citée deux ou plusieurs fois de suite, il faudra remplacer le nom de l'auteur et l'année de publication de l'ouvrage par :

- *Ibidem* : pour une référence du même auteur, même année et même page, qui précède immédiatement dans l'article. Écrire : (*ibidem*) la première fois, (*ibid.* ensuite).
- *Idem* : pour une référence du même auteur, même année, page différente, qui précède immédiatement dans l'article. Écrire : (*idem* : xx) la première fois, (*id.* ensuite).

Notes de bas de page

Les notes seront placées automatiquement en bas de page avec, dans le texte, les appels des notes en chiffres mis en exposant. Elles seront numérotées en continu à partir de 1. Elles doivent être courtes (pour ne pas briser la lecture) et strictement limitées aux explications qui ne trouvent pas naturellement place dans le texte. L'auteur veillera à ce que l'espace pris par les notes soit vraiment réduit par rapport au corps du texte. Les appels de notes de bas de page sont placés immédiatement avant le signe de ponctuation, mais après le guillemet fermant.

Sigles et acronymes

Les sigles écrits en majuscules ne comportent pas de point entre les lettres (ex : ESP). Lors de sa première apparition dans le texte, tout sigle doit être décliné (ex : Espagnol de Spécialité). Les sigles s'écrivent sans accord (les TICE). Les acronymes de 4 lettres ou plus se prononçant comme un mot sont écrits en minuscules (ex : Lansad) et sont déclinés la première fois qu'ils apparaissent (langues pour spécialistes d'autres disciplines).

Tableaux, graphiques, schémas, photos et figures

Les tableaux, les graphiques, les schémas ainsi que les figures doivent être en noir et blanc (ou en nuances de gris), numérotés (Tableau 1, Figure 1, etc.) et surmontés d'un titre (sans aucun point final) et de l'indication de la source. Les illustrations seront au format .jpg ou .jpeg et intégrées à leur place définitive dans le corps du texte. On évitera les images illisibles ou de mauvaise qualité pour donner la priorité à celles ayant une bonne résolution. Tous les éléments iconographiques utilisés devront être libres de droit. L'éditeur se réserve le droit de refuser les tableaux en redondance avec les données écrites qui suffisent bien souvent à la claire compréhension du sujet traité.

Présentation de la bibliographie en fonction du type de publication

Les références bibliographiques sont à présenter selon la dernière version des normes APA. Voici quelques exemples :

Ouvrage : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. Année. *Titre de l'ouvrage*. Lieu de publication : Maison d'édition.

Chapitre ou partie d'un ouvrage : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. Année. « Titre du chapitre ». *Dans* Nom de l'auteur de l'ouvrage, Initiale du prénom. *Titre de l'ouvrage*. Lieu de publication : Maison d'édition, x-x (numéros de pages du chapitre ou partie).

Article de revue : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. Année. « Titre de l'article ». *Nom de la revue, volume/numéro* : x-x (numéros des pages de l'article).

Document électronique : Nom de l'auteur, Initiale du prénom. Année. « Titre de l'article ». Titre de la revue ou de l'ouvrage <URL> (consulté le...).

Page Internet : « Intitulé de la page ». Année de mise en ligne ou de mise à jour. Nom du site d'hébergement <URL> (consulté le...).

ATTENTION :

- Ne peuvent figurer dans la section "Bibliographie" que les références mentionnées dans le corps de l'article lui-même.
- Les références bibliographiques doivent être classées par ordre alphabétique d'auteur et chronologique croissant s'il y a plusieurs entrées pour un même auteur. Lorsqu'il y a plusieurs références pour un même auteur, les items seront classés avec les lettres "a", "b", "c", etc., placées après l'année de publication (Ex. : 2022a).
- Elles ne seront pas précédées de caractères spéciaux ou d'icônes.
- Elles seront présentées sans différencier le type de support (par exemple, livre, revue ou site).
- On veillera à laisser un interligne vide entre deux références bibliographiques.
- On indiquera le nom de l'auteur en majuscule accentuée si c'est le cas.
- Si la citation correspond à un travail édité par un ou plusieurs éditeurs, on signalera le nom et les initiales du prénom des auteurs suivis de (dir.).
- Pour les articles disponibles uniquement sur Internet, il faudra vérifier que l'adresse est valide et qu'elle renvoie à la page de l'article et non à celle du site où se trouve l'article.
- En cas d'indication d'un lien hypertexte, celui-ci doit être désactivé.

Annexes

Les annexes sont numérotées et surmontées d'un titre (sans aucun point final). Elles seront le cas échéant au format .jpg ou .jpeg, en noir et blanc (ou en nuances de gris). On évitera les images illisibles ou de mauvaise qualité. Tous les éléments iconographiques utilisés devront être libres de droit.